Image not found or type unknown

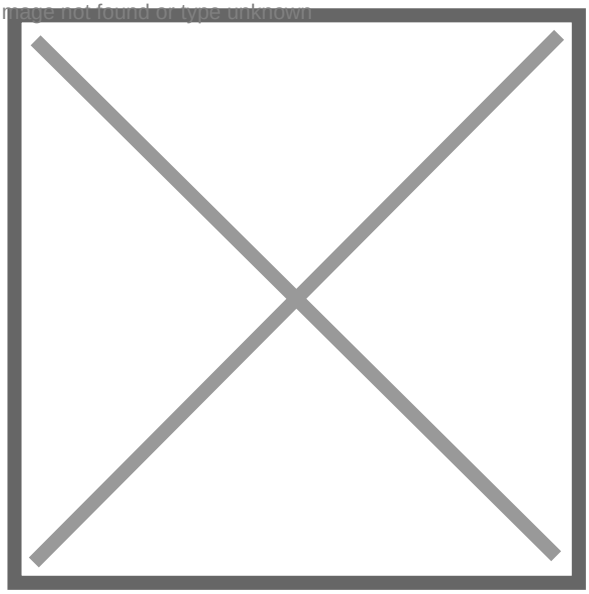

Fonctionnaire et auto-entrepreneur

Par **daniel_dls**, le **04/07/2012** à **21:27**

Fonctionnaire / Auto-Entrepreneur

Bonjour,

Mon employeur, une collectivité territoriale, m'indique qu'il n'y a pas possibilité pour moi de réaliser une activité accessoire sous le statut d'auto-entrepreneur sur une durée supérieure à 2 ans, renouvelable une année.

Selon le Décret n°2007-658 du 2 mai 2007, dans sa version consolidée au 23 janvier 2011, il n'est pas indiquée de durée maximale concernant l'exercice d'activités accessoires sous le régime d'auto-entrepreneur

Bon nombre de sites traitant de ce sujet, considère également que cette durée ne compte que pour la création ou la reprise d'une entreprise.

Merci de me donner votre avis sur cela.

Cordialement,

DANIEL D.

Par **DEc**, le **24/08/2012** à **11:36**

Cette limite de temps ne s'applique que pour certaines activités. Si vous avez choisi de créer

une activité de services ou que vous êtres fonctionnaire à temps non complet, elle n'est pas applicable.

Source : http://www.assistant-juridique.fr/fonctionnaire_autoentrepreneur.jsp

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés